

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
 VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Françoise BALLESTER à Arlette BUZARE  
 Patrice JACQUEMINOT à Franck DUVAL  
 Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC  
 Laëtitia MELOIS à Christian GUEGUEN  
 Estelle MORIO à Bernard BASTIER  
 Lucien MONNERIE à Marylise FOIDART  
 Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Novembre 2023
Date de l'affichage	22 Novembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

**2023 98      Modification du tableau des effectifs – Réintégration**

*Rapporteur :* J. Daniel

Suite à la demande de réintégration d'un agent du service éducation, jeunesse et sports en disponibilité et compte tenu des besoins du service, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	C	1	Adjoint d'animation territorial à temps non complet à 23h00	Réintégration	01/01/2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité social territorial du 14 novembre 2023,

VU la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 novembre 2023,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 29 Novembre 2023  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.